

Musées de la Citadelle - Affectation du produit de la redevance versée par la SEM de la Citadelle à la Ville

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : L'article 2-2 de l'avenant du 13 décembre 2007 de la convention de délégation de service public du 29 décembre 2004 conclue entre la Ville et la SEM de la Citadelle prévoit que la Société est tenue de verser à la Ville une redevance annuelle variable égale à 5 % du chiffre d'affaires hors taxes calculée sur le total des recettes dégagées par la billetterie et la location d'espaces et que «cette redevance est versée en un seul versement à la clôture des comptes de l'année N+1».

Il est également prévu dans cet article que «cette redevance est affectée à l'entretien et la conservation des collections muséographiques et des équipements afférents».

Selon les données fournies par la SEM, pour l'exercice 2009 la redevance s'élève à 67 973,97 € HT.

Conformément aux dispositions de la convention de délégation de service public, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ce produit à des actions de valorisation, conservation ou sécurité du patrimoine muséographique de la Citadelle, à savoir :

- Achat de matériel et mobilier pour les différents musées : 21.322/2184.99016 CS 54000	4 200,00 €
- Achat de matériels informatiques : 21.322/2183.99016 CS 54000	12 733,97 €
- Mise en place de serrures électriques pour la sécurité des espaces muséographiques 21.322/2135.99016 CS 54000	4 000,00 €
- Entretien, réparation des espaces muséographiques : 011.322/6156.99016 CS 54000	34 400,00 €
- Achat de fournitures pour les collections ou les expositions : 011.322/6068.99016 CS 54000	9 640,00 €
- Achat de livres 011.322/6065.99016 CS 54000	3 000,00 €

En cas d'accord, les crédits correspondants soit 67 973 € en recettes de fonctionnement, 20 933 € en dépenses d'investissement et 47 040 € en dépenses de fonctionnement seront ouverts lors de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2010.

Propositions

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'emploi de la redevance versée à la Ville par la SEM de la Citadelle,
- autoriser l'encaissement en recettes au chapitre 75.324/757.99016 CS 54000 de la redevance et sa réaffectation en dépenses de fonctionnement et d'investissement comme indiquée ci-avant.

«M. Edouard SASSARD : Je voudrais faire un tout petit aparté, si vous me le permettez très rapidement.

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

M. Edouard SASSARD : Je voudrais dire que j'ai été étonné sur 2 magazines qui concernent juillet et août de ne pas voir de référence au tourisme au sein de la capitale régionale.

Dans le magazine juillet / août «Vu du Doubs» que j'ai sous les yeux, un édito précise qu'il y a un nouveau schéma départemental de développement du tourisme. Besançon est citée une seule fois, pas plus. Je me suis rendu page 13 à leur présentation «des idées neuves pour l'été 2010» où je lis «le Doubs réserve naturelle d'idées neuves -comme le proclame le comité départemental du tourisme-, se distingue par la richesse de sa programmation estivale». Et ce dossier présente l'offre du Conseil Général, des expositions, des visites, etc. Beaucoup de découvertes en perspective, chacun y trouvera le bonheur de séjourner dans le Doubs. J'ai été déçu de ne pas voir de relation établie avec ce que nous, Ville, faisons. Je trouve cela dommageable car on est quand même capitale régionale et ça n'apparaît pas dans ce Vu du Doubs. La Citadelle n'est pas citée une seule fois alors que c'est le site régional le plus visité, pas une seule fois !

Et deuxième exemple rapidement : j'ai pensé que dans Franche-Comté Mag, comme on est capitale, on aurait un petit peu plus de chance de trouver des choses concernant la capitale régionale en juillet / août. C'est encore pire ! On retrouve, c'est sympathique pour le Haut Doubs, la route de l'absinthe, le guide des aires des campings-car en Franche-Comté. Cela ne relate en rien ce qu'on a pu proposer et voter en mars. Aussi je trouve qu'en terme d'homogénéité avec le Conseil Général qui présente un nouveau schéma de développement du tourisme, nous qui avons présenté un plan avec l'Office du Tourisme et la CAGB à hauteur de 34 M€, on aurait pu imaginer une mise en commun, avec le Conseil Général qui a été réélu, de ces trois collectivités locales pour que sur ces trois supports on retrouve la même chose et qu'on renforce la notoriété de notre capitale régionale qu'on doit absolument défendre.

J'avais fait la même proposition concernant le sport en disant qu'il serait bien qu'il y ait un office régional du sport -je crois que cela a été repris, très bonne chose- pour n'avoir qu'un seul interlocuteur. Concernant le tourisme, je pense que des gros dossiers comme cela doivent se partager avec l'ensemble des collectivités.

M. LE MAIRE : Je suis tout à fait d'accord avec vous car cela ne m'avait pas échappé. Je vais donc écrire au Président du Conseil Général et à la Présidente du Conseil Régional pour leur faire ces remarques que je partage. Je pense qu'il n'est pas normal effectivement que dans des documents de promotion pour les départements et la Région on ne parle pas de la capitale régionale.

Quant à l'Office Régional des Sports, quand nous voyons déjà les difficultés qu'il y a à gérer cela au niveau local, c'est compliqué ! Je dois vous dire d'ailleurs que ce matin, le Président du BRC m'a appelé pour me remercier d'avoir par notre action permis le sauvetage du club. Je crois qu'il a appelé également l'Adjoint aux Sports. Vous savez que le club est maintenu en CFA et la Ville va verser sa subvention. Je demande d'ailleurs à notre Trésorier qui est là, de faire le maximum pour que cela soit fait rapidement parce que le club en a besoin.

Pour revenir à votre première intervention, je pense que peut-être aux alentours du mois de mars on pourrait faire le point avec les services du Département et ceux de la Région pour voir comment on peut communiquer ensemble.

M. Jean-François GIRARD : Bien évidemment je suis d'accord avec la remarque de M. SASSARD. Ce n'est pas faute en plus de ne pas avoir travaillé ensemble pour notre schéma de développement touristique de la Ville. On a eu des rencontres fréquentes avec les gens du CDT et ceux du CRT, qu'on a vu un peu moins dans cette période de changement de Président. On a créé une destination Besançon sur laquelle tout le monde travaille et je ne sais pas si c'est une mauvaise volonté ce manque de réalisme par rapport à notre capitale régionale et ses atouts. Ce n'est pas une critique que je vais faire, mais dans le schéma touristique du Doubs, on a une véritable panoplie, un descriptif exhaustif de tout ce qu'on peut faire dans le Doubs, c'est extraordinaire, on peut vraiment passer une vie dans le Doubs mais je n'y retrouve pas les points forts, ce qui fait vraiment notre identité. Cela ne ressort pas et c'est une remarque que j'avais déjà faite dans le dernier schéma de développement touristique, y compris de la Région où tout est sur le même niveau, où on n'a pas cette prépondérance de notre Citadelle et de l'UNESCO. On reste un petit peu sur notre faim.

M. LE MAIRE : C'est d'autant plus regrettable que j'étais hier à Paris à un colloque sur l'architecture dans les monuments historiques puisqu'on fêtait le deuxième anniversaire de notre inscription à l'UNESCO et l'ensemble des intervenants ont cité en exemple ce qui se fait à Besançon en matière de tourisme. Donc, comme j'avais prévu de le faire, j'écrirai à la Région et au Département pour m'étonner effectivement que la capitale régionale soit aussi absente et je vous donnerai copie des courriers».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 juillet 2010.